



je **réduis** et
je **trie**
mes **déchets**
coeurdesavoie.fr



Lettre d'information du service déchets Cœur de Savoie - spéciale déchets verts

Les déchets verts, qu'est ce qu'est ?

-> les restes de tontes de pelouses, tailles de haies, feuilles mortes, restes d'arbres et d'arbustes ou résidus de fauchage, débroussaillages.

-> Les petits et gros morceaux de végétaux que vous ne souhaitez plus voir dans votre jardin.

130

kg/habitant/an

C'est la quantité moyenne de déchets vert déposée en déchèterie en France, dont 60% de pelouse.

Le brûlage des déchets verts, c'est interdit !

D'après l'article L-541-21-1 du Code de l'Environnement, le brûlage à l'air libre des végétaux est strictement prohibé en tout temps.

Les départements émettent des arrêtés afin de spécifier les réglementations en fonction des enjeux relatifs à la qualité de l'air et à la prévention des incendies sur leur territoire.

Pour les particuliers et les collectivités, le brûlage est formellement interdit et peut entraîner une amende de 750€.

[La réglementation en Savoie](#)

Le brûlage des déchets verts, c'est polluant !

La combustion à l'air libre de végétaux est une action très génératrice de polluants cancérigènes ou participants au réchauffement climatique. Cela contribue à la dégradation de la qualité de l'air, responsable de 40 000 décès prématurés par an (Source : Santé Publique France).

Cette pratique est d'autant plus grave lors de pics de pollution.

En matière d'émissions de particules fines :



Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes - Inventaire V2023



Avec l'accélération du changement climatique et des canicules estivales, le respect de l'interdiction du brûlage à l'air libre devient aussi une nécessité en matière de prévention des incendies.

L'association "Air Attitude" propose des défis pour s'engager à faire un geste pour la qualité de l'air. N'hésitez pas à vous inscrire !

Défi "Je ne brûle pas mes déchets végétaux"

Le compostage



Le saviez-vous ?

Depuis le 1er janvier, tous les français doivent avoir une solution pour recycler leurs déchets biodégradables.

Pour les collectivités, différentes options sont envisageables : collecte spécifique, compostage individuel ou collectif... Chaque territoire peut choisir la solution adaptée en fonction de ses besoins, qu'il s'agisse de zones urbaines ou rurales, et

des habitations (appartements ou pavillons).

Après étude, Cœur de Savoie a opté pour le développement du compostage chez les particuliers, qu'ils vivent en maison ou en appartement, ainsi que pour les entreprises et les collectivités.

Cœur de Savoie distribue donc gratuitement des composteurs individuels, sur inscription.

Nous supervisons également 24 sites de compostage collectif, dont des établissements scolaires.

[Plus d'informations](#)

Le paillage

Petits et gros branchages broyés, herbes de tontes séchées et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage permet notamment de conserver l'humidité des sols et de réduire les arrosages. Il limite également la pousse des mauvaises herbes et améliore la qualité des sols.

Les plateformes de broyage



La communauté de communes organise chaque année, en partenariat avec des communes volontaires, des plateformes de broyage de branchages.

Durant la période de septembre à mars chaque année (selon secteurs), vous pouvez y déposer les branches de moins de 10 cm de diamètre et y récupérer du broyat de bois gratuitement.

J'évite de tailler ma haie au printemps !

Pour protéger les oiseaux pendant la nidification, évitez de tailler les haies et les arbres du **16 mars au 31 août**.

La Ligue de Protection des Oiseaux recommande d'arrêter dès le début du printemps et de ne reprendre qu'après le départ des derniers oisillons, fin août. La taille des haies et des arbres est bénéfique en hiver, idéalement en novembre et décembre.

Concernant la tonte, il est possible de ne pas tout tondre, de laisser des zones sauvages pour les animaux, de créer des passages entre les jardins pour favoriser la circulation de la faune. Les oiseaux et la faune des jardins vous en seront reconnaissants !



[Plus d'informations](#)

Le Réseau Compost Citoyen

Vous voulez en savoir plus pour réduire vos déchets du jardin ? Pour avoir moins de trajets à faire à la déchèterie ? Pour améliorer votre compost et la biodiversité de votre jardin ?

Le réseau Compost Citoyen favorise le partage d'informations et les bonnes pratiques sur la gestion des biodéchets. Il rassemble citoyens, collectivités et associations pour échanger des idées sur le compostage et bien d'autres sujets liés à l'environnement.

Il propose des explications concrètes de solutions pour un jardin plus écologique et économique :



Espace de stockage des feuilles mortes



Exemple d'un jardin sec (perméable)



Gestion différenciée des espaces de tonte



paillage avec des feuilles mortes

[Plus d'informations](#)

Plusieurs solutions existent sur le territoire, en matière de don, de réemploi, de recyclage, ... Nous vous en présentons chaque mois quelques-unes dans nos newsletters.

N'hésitez pas à vous inscrire !



**Service Déchets de la
Communauté de communes Coeur de Savoie**

Pour nous écrire : prevention.dechets@cc.coeurdesavoie.fr

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

